

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Mai 2011**

**Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mai 2011 à 19 heures en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François GIMMIG, Maire.**

**Présents :** François GIMMIG, Patrick CHIATELLA, Marianne SONKES, Dominique BLANCKAERT, Roger OLIVIER, Isabelle d'ANGLEMONT de TASSIGNY CARON, Jean DIETERLEN, Danièle VEYLON, Sylvie BRISSAUD, Cyril GRIMAL, Christine DUSI, Bernard BRUNEL, Dominique MIRAGLIO, Jacques DETAILLE, Catherine BRUNETTO .

**Pouvoirs :** Edith TESSON à François GIMMIG  
Nathalie SIMONETTI à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Cyril GRIMAL

**Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et des différents pouvoirs.**

- **Il demande aux membres du Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour les questions : Finances**
  - 1) **Approbation des comptes de gestion de la commune et des budgets annexes**
  - 2) **Approbation des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.**

**Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est lu et approuvé.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **I) FINANCES**

- 1) **Approbation des comptes de gestion de la commune et des budgets annexes**
- 2) **Approbation des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes**
- 3) **Décision modificative – budget communal**
- 4) **Décisions modificatives – budgets annexes**
- 5) **Tarifs des enlèvements des ordures ménagères pour les campings – année 2011**
- 6) **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

### **II) PERSONNEL**

- 7) **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**
- 8) **Modification du tableau des effectifs saisonniers**

### **III) SUBVENTIONS**

- 9) **Dotation d'équipement des territoires ruraux 2011 – construction d'un mairie**
- 10) **Demande de subventions auprès du Conseil Régional et de l'ADEME : Projet JANUS – Première Phase**

**IV) MARCHES PUBLICS**

**11) MAPA 2011-7 – Travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral – attributions de 6 lots**

**12) Marché 2010-23 – Avenant 1 – souscription de contrat d'assurance – lot N° 4 – véhicules terrestres collaborateurs**

**V) CONVENTIONS**

**13) Convention entre la commune et KDM Prestation Audiovisuel**

**VI) QUESTIONS DIVERSES**

**I) FINANCES**

**3) Décision modificative – budget communal**

Monsieur le Maire présente la question relative à la décision modificative n°1 du budget communal.

Cette décision porte sur une pénalité en matière d'urbanisme qui avait été encaissée par la commune mais qui, suite à l'appel de l'intéressé, a été réduite de 95% par la décision de la Cour Administrative d'Appel.

Dans cette même délibération, est intégré le terrain d'assiette du complexe enfance dans l'actif communal.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire présente la décision modificative N°1 du budget communal.*

*Le Conseil Municipale ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

**4) Décisions modificatives – budgets annexes**

**a) - Décision modificative – Budget annexe Gassinières**

Monsieur le Maire expose la question.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire présente la décision modification N°2 du budget annexe Gassinières.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

## **b) – Décision modificative –Budget annexe cimetièrè**

Monsieur le Maire expose la question.

*Monsieur le Maire présente la décision modificative N°1 du budget annexe cimetièrè.*

*Le Conseil Municipal ouï de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

### **5) Tarifs des enlèvements des ordures ménagères pour les campings – année 2011**

Monsieur le Maire expose la question. Il précise qu'il s'agit là des campings qui souhaitent bénéficier du service d'enlèvement des ordures ménagères mis en place par la collectivité. Il rappelle que certains campings s'occupent eux-même de l'enlèvement de leurs ordures ménagères.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif d'enlèvement des ordures ménagères pour les campings pour l'année 2011.*

*Compte tenu des contraintes exposées lors du vote du budget, il est proposé de fixer à : 52 € par campeur correspondant à la capacité d'accueil du camping, le ramassage et le traitement des ordures ménagères, au lieu de 50 € en 2010*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

### **6) Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire présente la question. Il rappelle que la commune ne sert pas de la ligne de trésorerie, elle est uniquement prévue en cas de problème.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fond de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 €.*

*Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter les banques pour obtenir les meilleures conditions pour le renouvellement de ce contrat.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*- Décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 300.000 €.*

*- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fond de roulement de la commune*

*- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs a cet emprunt, auprès de la banque offrant les meilleures conditions et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.*

## II) PERSONNEL

### 7) Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire présente la question. Il explique les raisons de la modification.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire explique qu'en prévision des nominations, avancements de grade, changement de situation ou nouvelle réglementation, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :*

#### Budget communal :

- *Nomination par voie de détachement d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sur un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le tableau ci-joint,*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite*

### 8) Modification du tableau des effectifs saisonniers

Monsieur le Maire expose la question.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que pour le fonctionnement des services de la commune de La Croix Valmer en période estivale, il peut être mis en place des emplois saisonniers.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal*

*D'AUTORISER Monsieur le Maire :*

- *à créer les postes saisonniers sur le budget parking et sur les budgets annexes référencés sur le tableau ci-joint,*
- *à rémunérer les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, augmentés de l'indemnité de résidence et éventuellement du supplément familiale de traitement et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.*
- *à payer l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10% du traitement brut si l'agent n'a pris aucun jour de congé. Cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

## III) SUBVENTIONS

### 9) Dotation d'équipement des territoires ruraux 2011 – construction d'une mairie :

Monsieur le Maire présente la question. Il s'agit d'une demande de subvention, dans le cadre du projet de cœur de village, au titre du bâtiment mairie.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 du CGCT*

*Vu les articles R. 2334-22 à 2334-31 (sauf l'article R. 334-27) du CGCT,*

*Vu la loi de finances 2011 n° 2010-1657 du 29 décembre 2010,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), subvention de l'Etat et qu'il convient de modifier la délibération n° 2011\_04\_3980.*

*Il propose à l'assemblée délibérante de solliciter l'Etat pour le projet de construction d'une mairie et d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel :*

**Priorité 1** : Travaux de construction d'une mairie

Montant des travaux :	1 999 132 €
Autofinancement	499 306 €
Emprunt	1 100 000 €
Subvention Etat (DETR 20 %)	
Tranche fonctionnelle au titre de l'exercice 2011	199 913 €
Tranche fonctionnelle au titre de l'exercice 2012	199 913 €

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve les propositions qui lui sont faites à l'unanimité et :*

- *Adopte le projet de construction d'une mairie et le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé*
- *sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 199 913 € pour l'exercice 2011*

**10) Demande de subventions auprès du Conseil Régional et de l'ADEME : Projet JANUS – Première Phase**

Monsieur le Maire présente la question. Il rappelle que le projet JANUS, mené par Monsieur Jean DIETERLEN, a été appréhendé à l'origine avec un certain nombre de piles à combustibles implantées sur divers bâtiments communaux.

Il rappelle que la municipalité a pris les engagements, dès le début, l'implantation des différentes piles à combustible ne sera mise œuvre que dans la mesure où elle n'entraîne pas d'alourdissement des finances communales.

Monsieur le Maire rappelle que le projet doit être équilibré. Il s'agit d'un projet avec des partenaires.

Les subventions inscrites dans le cadre de la délibération correspondent aux sommes éventuelles discutées avec les différents organismes.

Jean DIETERLEN présente les sommes récoltées par la collectivité pour l'année 2010 au niveau de la production électrique fournie par les panneaux de la gendarmerie.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 8 février 2011, il a été décidé de solliciter le Conseil Régional et l'ADEME en vue de l'obtention de subventions permettant le financement du projet JANUS, échelonnées sur 5 ans.*

*Afin de permettre l'instruction de ce dossier pour la première phase estimée à 841 000 € H.T (1 005 836.00 € TTC). Il demande à l'assemblée délibérante de solliciter la Région et l'ADEME afin d'obtenir les aides financières maximum et propose le plan de financement suivant :*

*Subvention ADEME* *141 000.00 €*

<i>Subvention Conseil Régional</i>	<i>141 000.00 €</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>356 072.00 €</i>
<i>Partenariat</i>	<i>212 000.00 €</i>
<i>FCTVA</i>	<i>155 764.00 €</i>
<i>Total</i>	<i>1 005 836.00 €</i>

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé*
- *Sollicite le conseil régional en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 141 000 €*
- *Sollicite l'ADEME en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 141 000 €.*

#### **IV) MARCHES PUBLICS**

##### **11) MAPA 2011-7 – Travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral – attributions de 6 lots**

Monsieur le Maire présente la question. Il expose les différents lots avec les prestataires proposés par la commission.

Concernant le lot n°2, ossature bois charpente bois, attribution à Charpente Azuréeenne.

##### **Lot n°2 : Ossature bois –charpente bois - bardage**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'article L 2122-21 du CGCT,*

*Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 II 5 ; 28 et 66 VI,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 Mars , il a été autorisé à relancer un marché public de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée en lots séparés pour les travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral, suite au marché n° 2011-01 déclaré infructueux.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot n° 2 : ossature bois- charpente bois – bardage à la société CHARPENTE AZUREENNE pour un montant de 809 597 € HT.*

*En conséquence il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché avec la société CHARPENTE AZUREENNE pour un montant 809 597 € HT.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

La délibération suivante est soumise au vote :

##### **Lot n°4 : enduits hydrauliques**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'article L 2122-21 du CGCT,*

*Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 II 5 ; 28 et 66 VI,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 mars, il a été autorisé à relancer un marché public de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée en lots séparés pour les travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral, suite au marché n° 2011-01 déclaré infructueux.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot n° 4: enduits hydrauliques à la société FRANCE RAVALEMENT DECORATION pour un montant de 22 068 € HT.*

*En conséquence il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché avec la société FRANCE RAVALEMENT DECORATION pour un montant 22 068 € HT.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

La délibération suivante est soumise au vote :

#### **Lot n°5 : cloisons - faux plafonds - doublages - isolation**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'article L 2122-21 du CGCT,*

*Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 II 5 ; 28 et 66 VI,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 mars, il a été autorisé à relancer un marché public de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée en lots séparés pour les travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral, suite au marché n° 2011-01 déclaré infructueux.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot n° 5 : cloisons – faux plafonds – doublage – isolation à la société TECHNI PLAC pour un montant de 149 665.55 € HT.*

*En conséquence il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché avec la société TECHNI PLAC pour un montant 149 665.55 € HT.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite*

La délibération suivante est soumise au vote :

#### **Lot n°6 : menuiserie intérieures**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'article L 2122-21 du CGCT,*

*Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 II 5 ; 28 et 66 VI,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 mars, il a été autorisé à relancer un marché public de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée en lots séparés*

*pour les travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral, suite au marché n° 2011-01 déclaré sans suite.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot n° 6 menuiserie intérieures à la société DELTA MENUISERIE pour un montant de 142 682.05 € HT.*

*En conséquence il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché avec la société DELTA MENUISERIE pour un montant 142 682.05 € HT.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

La délibération suivante est soumise au vote :

### **Lot n°10 : panneaux photovoltaïques**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'article L 2122-21 du CGCT,*

*Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 II 5 ; 28 et 66 VI,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 mars, il a été autorisé à relancer un marché public de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée en lots séparés pour les travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral, suite au marché n° 2011-01 déclaré sans suite.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot n° 10 panneaux photovoltaïques à la société NEOSUN pour un montant de 145 000 € HT.*

*En conséquence il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché avec la société NEOSUN pour un montant 145 000 € HT.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite*

La délibération suivante est soumise au vote :

### **Lot n°13 : revêtements sols et murs**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'article L 2122-21 du CGCT,*

*Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 II 5 ; 28 et 66 VI,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 mars, il a été autorisé à relancer un marché public de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée en lots séparés pour les travaux de construction du pôle enfance – rue Frédéric Mistral, suite au marché n° 2011-01 déclaré infructueux.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du lot n° 13 revêtements sols et murs à la sarl LA MAISON MODERNE pour un montant de 129 428.42 € HT.*

*En conséquence il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché avec la sarl LA MAISON MODERNE pour un montant 129 428.42 € HT.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

**12) Marché 2010-23 – Avenant 1 – souscription de contrat d'assurance – lot N° 4 – véhicules terrestres collaborateurs**

Monsieur le Maire présente la question. Le forfait kilométrique au niveau tous les agents est porté à 40.000 km.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché relatif à l'assurance des véhicules à moteur a été conclu en décembre 2010 avec la société Groupama pour un montant annuel de 22 555,45 € T.T.C.*

*L'option auto-collaborateur, souscrite initialement pour un montant de 1538 €, permet d'assurer les trajets effectués par les agents avec leur véhicule personnel dans le cadre de leur mission à concurrence de 10 000 km par an et un tarif kilométrique de 0,15 €/km au-delà.*

*En cours de marché, il s'avère que le plafond kilométrique a été sous estimé et aura pour conséquence une surprime.*

*Aussi, il a été décidé de modifier le forfait kilométrique initial et de le porter à 40 000 Km avec un tarif kilométrique de 0.09 €/km supplémentaire en cas de dépassement du plafond.*

*Le coût de ces modifications s'élève à 1958 € TTC, ce qui représente une augmentation de 8,68 % par rapport au montant initial du marché.*

*Le nouveau montant du marché est porté à 24 513,45 € T.T.C.*

*La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 18 mai 2011, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'autorise à signer cet avenant pour un montant de 1958 € T.T.C.*

**V) CONVENTIONS**

**13) Convention entre la commune et KDM Prestation Audiovisuel**

Monsieur le Maire présente la question. Il passe la parole à Jacques DETAILLE qui présente l'objet de la délibération.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Monsieur le Maire expose :*

*Le média TV AZUR développe à partir de son web journal gratuit et quotidien, une télévision locale sur son site internet.*

*La commune de LA CROIX VALMER a décidé de renouveler son partenariat avec la société gestionnaire du média afin de réaliser et diffuser des reportages sur LA CROIX VALMER. Cet outil permet donc de valoriser la commune au travers de ses actions publiques qui seront retransmises sur le site internet de TV AZUR.*

*Monsieur le Maire propose de reconduire pour un an la convention de partenariat entre la commune et la société KMD prestation audiovisuelle, ci-jointe.*

*Le Conseil Municipal prend connaissance du document et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

## **VI) QUESTIONS DIVERSES**

### **14) Contrat d'utilisation du ponton de la plage du Débarquement par la société les Vedettes Iles d'Or**

Monsieur le Maire présente la question. Il rappelle que les vedettes des Iles d'Or n'ont pas d'exclusivité au niveau de l'utilisation du ponton.

Cyril GRIMAL précise qu'il a eu des questions au regard de l'accès au ponton et par là aux plagistes. Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible pour tout le monde d'accoster au ponton et de débarquer des passagers.

Cyril GRIMAL pose dans le même temps la question des plaisanciers qui souhaitent laisser leurs remorques pour une semaine le temps de la location.

La délibération suivante est soumise au vote :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 Mai 2011, accordant la prorogation de la concession d'endiguage du ponton d'accostage dit « ponton du Débarquement – Padigon » de la commune de LA CROIX VALMER  
Vu la délibération du Conseil Municipal N°2010\_04\_08\_179, fixant les tarifs des prestations 2011,  
Considérant la demande de renouvellement d'autorisation d'accostage de la compagnie de Transport Maritime – Vedette Iles d'Or et le Corsaire*

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'utilisation du quai d'embarquement de la plage du Débarquement, entre la commune de LA CROIX VALMER et la compagnie de transport maritime : SA Vildor, Vedette Iles d'Or et Le Corsaire.*

*Il rappelle que la dite société ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'utilisation du ponton.*

*Les tarifs d'utilisation pour la société ont été fixés par la délibération N° 2010\_04\_08\_179 du 14 décembre 2010 à 25 000€ TTC.*

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.*

### **Questions diverses, informations :**

L'inauguration de la piste cyclable entre le Brost et Gassin. Cette dernière est prévue pour le samedi 29 mai.

Mercredi 8 juin, aura lieu la journée du 20<sup>ème</sup> anniversaire du barrage de La Verne, destinée aux élus. La présentation du programme est faite par Isabelle CARON.

Christine DUSI précise qu'elle a été interrogée par des personnes qui demandent si cet été sur les plages il y aura des horaires d'ouverture des douches ? Réponse négative. Monsieur le Maire rappelle que les nouvelles modalités d'utilisation de l'eau dans le cadre du développement durable vont à l'encontre des douches sur les plages. C'est pourquoi les douches ne seront pas mises en fonction cette année.

Monsieur le Maire présente le programme de la conférence l'homme, le feu et la forêt à la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle que la période des manifestations débute. Il est nécessaire de prévoir les manifestations sur les plannings des différents élus.

Dominique MIRAGLIO remercie pour la journée éco citoyenne de dimanche. Il y a une très bonne mobilisation. Il est nécessaire de développer cette journée, qu'elle devienne une journée citoyenne.

Monsieur le Maire précise également que la journée d'inauguration du forum c'est bien déroulée. Les gens font aujourd'hui, des compliments sur cet aménagement.

Catherine BRUNETTO rappelle que la commune a obtenu pour 5 ans le label handi-plage niveau 3, qui est le plus haut niveau. Ces actions vont dans le cadre de l'agenda 21

Jacques DETAILLE précise que cette semaine se déroulent les différents ateliers relatifs à l'Agenda 21.

Bernard BRUNEL présente le programme du tournoi de foot qui se tiendra le weekend prochain.

Monsieur le Maire présente le document qui sera distribué aux Croisiens au sujet de la consultation citoyenne relative au projet d'aménagement du cœur de village.

Aujourd'hui, l'affrontement se situe au niveau de l'aspect architectural du projet de pôle des services publics.

Une commission extra municipale a été créée pour discuter de l'aspect du projet. Différentes pistes de réflexion pourront être explorées. Monsieur le Maire rappelle que l'économie générale du projet ne sera pas modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 20 heures.

**Le Maire,  
François GIMMIG.**